



Contrat VTD23N02

**Offre Accès FTTE Passif livré au
NRO ou au PM**

Annexe 1 - annexe tarifaire

**La présente annexe tarifaire s'applique à compter du
1er janvier 2025**

1	Tarifs – Hébergement d'équipement	3
1.1	Offre d'hébergement d'équipements au PM	3
2	Accès FTTE Passif	3
2.1	Raccordement	3
2.2	Accès FTTE	4
2.2.1	Livraison au PM	4
2.2.2	Livraison au NRO	4
3	Frais annexes	5
3.1	Frais de Modification de service	5
3.2	Pénalités dûes par le client	5

1 Tarifs – Hébergement d'équipement

1.1 Offre d'hébergement d'équipements au PM

Cette offre permet l'hébergement d'équipements de l'Opérateur Commercial au sein des points de mutualisation.

<i>Frais d'accès</i>	Tarif 2022	Tarif indexé 2023	Tarif indexé à partir du 01/07/2024	Tarif indexé à partir du 01/01/2025
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)	Tarif (en € HT)	Tarif (en € HT)	Tarif (en € HT)
Hébergement d'équipement passif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Hébergement d'équipement actif	2 418,63 €	2 449,74 €	2 493,96 €	2 539,62 €

2 Accès FTTE Passif

Le Service accès FttE passif correspond à la mise à disposition d'un lien d'accès passif point à point, sur un réseau de Boucle Locale Optique Mutualisée, assorti d'engagement de GTR de 4h.

2.1 Raccordement

Prestations	Frais de Raccordement jusqu'au 30/06/2024 (en € HT)*	Frais de Raccordement à partir du 01/07/2024 (en € HT)*	Frais de Raccordement à partir du 01/01/2025 (en € HT)*
Site raccordable jusqu'à 30 mètres*	600 €	610,83 €	622,01 €
Site raccordable de 30 à 60 mètres	299 €	304,40 €	309,97 €
Site raccordable supérieur à 60 mètres	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Site raccordé	300 €	305,42 €	311,01 €
Difficultés exceptionnelles de construction	Sur devis	Sur devis	Sur devis

**hors situations exceptionnelles*

Options	FAS jusqu'au 30/06/2024 (en € HT)	FAS A partir du 01/07/2024 (en € HT)	FAS A partir du 01/01/2025 (en € HT)
Livraison sur PTO	Incluse	Incluse	Incluse
Livraison sur bandeau optique	125 €	127,26 €	129,59 €

2.2 Accès FTTE

2.2.1 Livraison au PM

Redevances en location mensuelle indivisible, facturées par mois calendaires, tout mois commencé ou terminé étant facturé :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au PM jusqu'au 30/06/2024 (en € HT /mois)	Tarif - Ligne livrée au PM A partir du 01/07/2024 (en € HT /mois)	Tarif - Ligne livrée au PM A partir du 01/01/2025 (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 6j/7	83,50€	85,01€	86,57€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	113,50€	115,55€	117,67€

2.2.2 Livraison au NRO

Redevances en location mensuelle :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au NRO jusqu'au 30/06/2024 (en € HT /mois)	Tarif - Ligne livrée au NRO A partir du 01/07/2024 (en € HT /mois)	Tarif - Ligne livrée au NRO A partir du 01/01/2025 (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 6j/7	133,50€	135,91€	138,40€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	183,50€	186,81€	190,23€

3 Frais annexes

3.1 Frais de Modification de service

Prestations	Tarif unitaire Jusqu'au 30/06/2024 (en € HT)	Tarif unitaire A partir du 01/07/2024 (en € HT)	Tarif unitaire A partir du 01/01/2025 (en € HT)
Modification d'une livraison sur bandeau optique vers une livraison sur PTO	300 €	305,42 €	311,01 €
Modification d'une livraison sur PTO vers une livraison sur bandeau optique	425 €	432,67 €	440,59 €
Déplacement d'une PTO dans une même salle	250 €	254,51 €	259,17 €
Déplacement d'une PTO dans une autre salle	Sur devis		
Modification engageant un paramétrage sans déplacement d'un technicien	70 €	71,26 €	72,56 €
Modification engageant un paramétrage avec déplacement d'un technicien	370 €	376,68 €	383,58 €

3.2 Pénalités dûes par le client

Prestations	Tarif unitaire Jusqu'au 30/06/2024 (en € HT)	Tarif unitaire A partir du 01/07/2024 (en € HT)	Tarif unitaire A partir du 01/01/2025 (en € HT)
Commande non Conforme	41 €	41,74 €	42,50 €
Mise en production ou SAV à partir du second déplacement à tort	100 €	101,81 €	103,67 €
SAV – Signalisation à tort Sans déplacement du technicien	0	0	0
SAV – Signalisation à tort Avec déplacement du technicien	150 €	152,71 €	155,51 €
Résiliation avant la notification de la date de mise à disposition de l'Accès	montant équivalent à 50% du montant des MES de l'Accès		
Résiliation après la notification de la date de mise à disposition de l'Accès	montant équivalent à 100% du montant des MES de l'Accès plus 3 mois d'abonnement mensuel		
Résiliation avant la fin de la durée minimale de 12 mois de l'Accès	montant équivalent à 75% du montant de l'abonnement mensuel de l'Accès jusqu'à expiration de sa durée minimale		
Résiliation avant la fin de la durée minimale de 12 mois d'une option	montant équivalent à 75% du montant de l'abonnement mensuel de l'option jusqu'à expiration de sa durée minimale		
Réparation de la desserte interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	Sur devis		

